

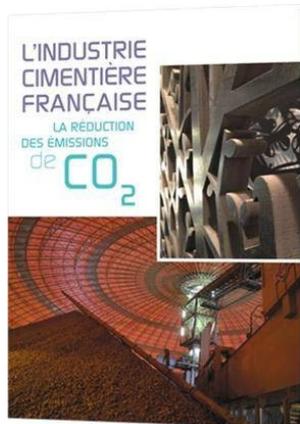
La réduction des émissions de CO₂ : une priorité réaffirmée pour l'industrie cimentière

Mai 2016

Avec une réduction constante de ses émissions de CO₂ depuis 1990, l'engagement de longue date de l'industrie cimentière vers une production plus sobre en carbone s'affirme toujours davantage. A la suite de la COP21, les adhérents du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC) ont réaffirmé leur volonté de poursuivre leurs efforts en la matière.

La synthèse intitulée « L'industrie cimentière française et la réduction des émissions de CO₂ » rassemble les meilleures pratiques des cimentiers en faveur de l'efficacité carbone et les développements de produits innovants.

Télécharger la publication « L'industrie cimentière française et la réduction des émissions de CO₂ »



L'industrie cimentière française pratique une **écologie industrielle et territoriale** depuis plus de 35 ans.

Ses efforts pour réduire l'empreinte carbone de la production du ciment ont essentiellement porté sur 2 axes :

- l'usage croissant de **combustibles alternatifs**. L'industrie cimentière valorise des déchets afin d'utiliser leur pouvoir énergétique. Ainsi en 2014, les cimenteries ont valorisé 950 000 tonnes de déchets énergétiques, ce qui a permis d'économiser l'importation de plus de 500 000 tonnes équivalent pétrole de combustibles fossiles. Alors que l'industrie cimentière parvenait déjà à un taux de substitution de 35,8 % en 2014, la filière s'est engagée à atteindre un taux de 50 % d'ici à 2020.

- l'usage de la **valorisation matière** à différentes étapes du process cimentier. En 2014, l'industrie cimentière a ainsi recyclé 2,6 millions de tonnes de matières minérales, issues des déchets minéraux. Remplacer une partie du **clinker** par ces constituants a permis une double réduction des émissions de CO₂ par une baisse des émissions « irréductibles » liées à la décarbonation du calcaire, ainsi que par la diminution de l'énergie nécessaire pour fabriquer le ciment. L'ensemble des recherches dans ce domaine ont été à l'origine de la mise au point des ciments « bas-carbone ».

Pour **Raoul de Parisot**, président du SFIC, la poursuite de l'engagement de l'industrie cimentière en matière de réduction de ses émissions de CO₂ passe par une politique accrue de R&D : « La réduction des émissions de CO₂ est (...) le dénominateur commun de nombreux programmes collaboratifs de R&D, nationaux et européens, initiés ou accompagnés par le secteur : développement de ciments bas carbone, élargissement du champ d'application du recyclage des bétons de **déconstruction**, optimisation des avantages du phénomène de recarbonation dans les **granulats** recyclés, captation du CO₂ par des micro-algues, ... ».

Parmi les programmes de recherche en cours :

- **le piégeage, le stockage et la valorisation du CO₂**. Les premiers résultats d'études obtenus avec les techniques actuellement disponibles sont prometteurs. La filière de bio-raffinerie de micro-algues, nouvelle activité industrielle qui en découle, offre un potentiel d'innovations et d'applications auxquelles l'industrie cimentière peut ambitionner de contribuer.

- **le recyclage du béton dans le béton** : le premier bilan d'étape du projet national de recherche et de développement **Recybéton** démontre la faisabilité industrielle du recyclage du béton dans de nouveaux produits en béton au travers de ses 3 premiers chantiers expérimentaux.

Les innovations mises au point par l'industrie cimentière contribuent à la création d'économies circulaires territoriales et au développement de filières vertes, concourent à l'indépendance énergétique de la France et à la lutte contre le **changement climatique**.



Article imprimé le 27/03/2025 © infociments.fr